

La conduite automobile et les maladies neurodégénératives

La Société Alzheimer du Canada a créé la collection « Conversations » pour aider les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative, leurs aidants et les professionnels de la santé à aborder des sujets complexes et délicats.

Cette fiche fournit des informations relatives aux facteurs à prendre en considération lorsqu'on aborde le sujet de la conduite automobile. Pour tout renseignement sur d'autres thématiques abordées dans la série Conversations, veuillez consulter www.alzheimer.ca/depliants.

On encourage les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative, leurs aidants et les professionnels de la santé à aborder ces sujets complexes de la série, et à continuer les discussions au fur et à mesure de l'évolution de la maladie. Même si cela est difficile, ce n'est qu'en discutant ouvertement qu'il est possible de mieux se préparer pour faire face aux défis que pose ce type de maladies.

La conduite automobile et les maladies neurodégénératives

La conduite est synonyme de liberté, d'autonomie et de mobilité. Conduire un véhicule motorisé (comme une voiture ou un bus) est une activité complexe et potentiellement dangereuse. Bien que la conduite d'un véhicule soit un privilège, certaines personnes la considèrent comme un droit.

Les maladies neurodégénératives entraînent des changements qui affectent la capacité à conduire un véhicule motorisé de manière sécuritaire. Cependant, ce n'est pas parce que le diagnostic est posé que la personne est dès lors automatiquement incapable de conduire. Selon le moment auquel le diagnostic est posé et la rapidité avec laquelle la maladie évolue, il se peut que certaines personnes soient encore capables de conduire en toute sécurité pendant un certain temps après le diagnostic. Il se peut qu'on se rende compte de la perte des capacités à conduire lorsqu'on se trouve dans des lieux inhabituels ou des situations d'urgence nécessitant une réaction rapide. Pendant les premiers stades de la maladie, la personne atteinte, ses proches, son médecin et les autres professionnels de la santé comme les ergothérapeutes devront continuellement évaluer les capacités de la personne à conduire.

Les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative devront cesser de conduire car cela deviendra dangereux. Bien qu'il existe différentes approches pour évaluer l'aptitude à conduire, il n'existe actuellement aucun test normalisé à l'échelle nationale pour déterminer quand une personne atteinte de maladie neurodégénérative ne peut plus conduire un véhicule automobile en toute sécurité. Lorsqu'on doit déterminer si une personne atteinte d'une telle maladie peut continuer à conduire, il est important de se souvenir que si c'est devenu dangereux, cela présente un risque inacceptable non seulement pour la personne mais pour l'ensemble de la collectivité.

SOMMAIRE

Cette fiche d'informations porte sur les maladies neurodégénératives et la conduite automobile, à savoir :

- Comment les troubles cognitifs associés aux maladies neurodégénératives affectent la capacité de conduire un véhicule
- Les facteurs à prendre en compte pour déterminer s'il faut cesser de conduire
- Les stratégies permettant d'anticiper le jour où la conduite deviendra dangereuse
- Des renseignements sur les examens de conduite
- Des conseils pour permettre aux aidants, aux personnes atteintes de la maladie et aux professionnels de la santé d'entamer la conversation sur la cessation de la conduite automobile
- Une liste de ressources utiles

Une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative devrait-elle continuer à conduire? Facteurs à prendre en compte :

Perte d'autonomie, de liberté et de mobilité

La perte du privilège de conduire constitue une transition majeure dans la vie qui peut avoir un effet dévastateur sur certaines personnes. Afin d'éviter l'isolement social et maintenir une certaine qualité de vie, il est important que les personnes atteintes de la maladie restent des membres actifs de leur communauté.

Lorsque la conduite présente un risque, il est nécessaire de mettre en place un système de transport pour permettre à la personne atteinte de continuer à participer à ses activités habituelles, y compris les activités sociales agréables qui donnent un sens à la vie. Même si les modes de transport alternatifs peuvent être relativement chers, il ne faut pas oublier que l'entretien d'un véhicule et l'assurance automobile sont également coûteux.

Sécurité de la personne atteinte d'une maladie neurodégénérative et d'autrui

Bien qu'il puisse être difficile de perdre le privilège de conduire, il est important de se rappeler qu'il peut être tout aussi difficile, sinon plus dévastateur, d'être impliqué dans un accident de voiture. Un accident peut entraîner une invalidité grave ou la mort de la personne atteinte ou encore des traumatismes et la mort d'autrui. Lorsque le moment arrive de décider si une personne devrait cesser de conduire, les proches et les aidants devraient garder à l'esprit le risque et les conséquences d'une collision pour la personne atteinte mais aussi reconnaître leur responsabilité sociale de ne pas mettre les autres membres de la société en danger.

Lorsque vient le moment de décider si une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative devrait renoncer à la conduite, souvenez-vous que cette décision est susceptible de déclencher chez certains de la colère, de la tristesse, de la frustration ou du désespoir. Il ne sera pas toujours facile d'engager la conversation sur le sujet de la renonciation à la conduite et cela pourrait créer des tensions supplémentaires dans la relation entre la personne atteinte de la maladie et son aidant. Consultez la section « Amener la personne à renoncer à la conduite automobile » à la page 5 pour en savoir plus sur la manière d'engager ces conversations délicates.

Lorsque la personne est encore capable de conduire : anticiper l'avenir

Servez-vous des conseils suivants pour préparer le jour où il sera nécessaire de cesser de conduire :

- Discutez avec la personne pour savoir quand elle a le plus besoin de conduire. Par exemple, conduit-elle pour se rendre à ses rendez-vous médicaux, pour faire ses courses, pour rencontrer ses amis?
- Explorez les modes de transport alternatifs tels que les transports en commun, les taxis, les organismes communautaires, et le transport organisé par les membres de la famille et les amis.
- Demandez à la personne d'utiliser des modes de transport alternatifs pendant qu'elle peut encore conduire sans risque. Cela facilitera la transition graduelle vers l'arrêt de la conduite.
- Recherchez les entreprises qui offrent des services de livraison à domicile, comme les pharmacies ou les épiceries.

Une trousse intitulée *La conduite automobile et la démence : Trousse d'information* pour les personnes qui en sont aux premiers stades de la maladie et leurs aidants a été créée pour maintenir les conducteurs en sécurité et pour préparer ceux qui commencent à remarquer que la personne atteinte de la maladie ne devrait plus conduire. Vous pouvez télécharger la trousse au lien suivant : www.lignesantechamplain.ca/healthlibrary_docs/June2009.pdf.

Utilisez les questions ci-dessous pour vous aider à prendre une décision éclairée :

	Oui	Non	Parfois	Je ne sais pas
La personne est-elle capable de réagir rapidement et correctement?				
La personne est-elle capable de rester concentrée dans des situations stressantes? (Par exemple, trouver une destination dans un lieu inconnu)				
La personne est-elle capable de rester concentrée et attentive à plusieurs choses à la fois? (Par exemple, surveiller les feux de circulation, ou parler avec un passager tout en faisant attention à la route)				
La personne manque-t-elle de jugement?				
La personne comprend-elle le code de la route? Est-elle capable de s'en souvenir en cas de besoin?				
La personne est-elle capable de trouver son chemin et de rester calme si elle se perd?				
La personne a-t-elle une bonne acuité visuelle et auditive?				
La personne est-elle capable de reconnaître qu'elle perd sa capacité à conduire?				

Lorsque la conduite devient dangereuse

Voici quelques signes d'une diminution de la capacité à conduire :

- Temps de réaction lent
- Infractions au code de la route
- Accidents
- Temps de trajet trop long, voire incapacité à arriver à destination
- Conduite trop lente ou trop rapide
- Traverser une intersection sans respecter les panneaux d'arrêt ou les feux rouges
- Arrêt au feu vert
- Difficultés à changer de voie de circulation
- Virage à gauche alors que des voitures roulent en sens inverse et que des piétons traversent au carrefour

Il faut cesser immédiatement de conduire si la sécurité est compromise.

Évaluation de la conduite

Lorsque la conduite devient une préoccupation, renseignez-vous sur les moyens de faire une évaluation de la conduite. Il pourrait s'agir d'un examen routier effectué par une personne ayant de l'expérience dans l'évaluation des conducteurs ayant des troubles cognitifs. S'il n'est pas possible de faire passer un examen de conduite sur route, faites intervenir un médecin (le médecin traitant ou un spécialiste) pour déterminer si la personne est en mesure de conduire et la mettre en relation avec les services de soutien et autres ressources disponibles. Le professionnel de la santé posera peut-être des questions à la personne et aux membres de sa famille au sujet :

- des habitudes de conduite (quand et où la personne conduit)
- des différences observées dans sa capacité à conduire
- d'exemples de conduite imprudente ou anormale
- de contraventions (pour conduite trop lente ou trop rapide, virages interdits, arrêts non respectés)
- d'accidents, de petits accrochages ou d'accidents évités de justesse
- de perte d'orientation
- du niveau de confiance de la personne ou des membres de sa famille quant à sa capacité à conduire

Rôle des médecins

Les médecins sont tenus par la loi dans la plupart des provinces et par leur code d'éthique professionnelle de signaler les cas médicaux qui représentent un grave danger pour la sécurité routière. Ils peuvent être tenus pour responsables si un de leurs patients, atteint d'une maladie neurodégénérative, se retrouve impliqué dans un accident de voiture et qu'il n'ont pas déclaré l'état de santé de la personne auprès des autorités provinciales régissant les permis de conduire.

Les médecins ne déterminent pas si une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative est apte à conduire. Ils transmettent leur avis médical au ministère des Transports qui détermine alors si la personne peut continuer à conduire ou pas.

Conversations : La conduite automobile et les maladies neurodégénératives

Amener la personne à renoncer à la conduite automobile

Il se peut qu'il y ait des désaccords au sein d'une famille quant au moment où la personne atteinte de la maladie devrait cesser de conduire. Certains membres de la famille penseront peut-être que la personne devrait cesser de conduire immédiatement après le diagnostic de la maladie. D'autres auront peut-être tendance à négliger certains comportements à risque afin de préserver le sentiment d'indépendance de la personne ou pour éviter les conflits.

Les membres de la famille et les aidants ont souvent de la difficulté à suggérer à la personne atteinte de cesser de conduire. Ils peuvent craindre que le fait d'attirer l'attention sur la perte de capacités de la personne et la nécessité de cesser de conduire puisse causer des problèmes relationnels.

Au fur et à mesure que la maladie évolue, la capacité de la personne à raisonner et à s'engager dans une réflexion rationnelle peut se détériorer. Prenez en compte la capacité de la personne à comprendre et à apprécier les conséquences de ses actes lorsque vous lui parlez de la cessation de la conduite automobile conduite automobile.

Voici certaines réactions courantes des personnes atteintes face aux restrictions de conduite :

- Acceptation immédiate : Certaines accepteront que leurs capacités ont changé et limiteront ou renonceront d'elles-mêmes à conduire.
- Refus et déni : Certaines refuseront d'accepter de perdre leur privilège de conduire ou oublieront tout simplement qu'elles ne sont plus capables de conduire.
- D'autres accepteront la décision plus facilement si elle est discutée ouvertement dans un environnement de confiance ou si une personne ayant une opinion objective (comme un médecin ou un autre professionnel de la santé) explique à pourquoi la conduite représente désormais un danger.

Tenez compte de ce qui suit lorsque vous parlez à la personne atteinte de sa capacité de conduire :

- Faire intervenir un médecin ou un autre membre de l'équipe soignante, comme un ergothérapeute ou un travailleur social, pour parler avec la personne des risques que représente la conduite automobile. Ces discussions ne devraient cependant pas entraver la prestation de soins de santé ou les services de soutien, ce qui pourrait arriver si la personne se fâche contre le médecin et refuse de se présenter aux prochaines visites médicales.
- Contacter votre Société Alzheimer locale pour obtenir des conseils avant de vous lancer dans ces conversations difficiles.

Si après avoir discuté ouvertement des risques que représente la conduite avec la personne atteinte de troubles cognitifs, celle-ci refuse toujours de renoncer à conduire, il sera alors peut-être nécessaire d'avoir recours à d'autres moyens pour éviter que la personne ne conduise. Vous pouvez, par exemple, demander à ce qu'on déplace la voiture ailleurs pour des questions d'entreposage ou de réparation, ou recommander que la personne offre sa voiture à un membre de la famille sous forme d'avance sur héritage (héritage avant décès).

Pour plus de renseignements sur la conduite et les maladies neurodégénératives, contactez votre Société Alzheimer locale au 1-800-616-8816 ou en consultant www.alzheimer.ca/presdechezvous.

RESSOURCES UTILES :

La conduite automobile et la démence : Trousse d'information, le Réseau de la démence de la région de Champlain et le Programme gériatrique régional de l'est de l'Ontario, juin 2009. Également disponible au : http://www.lignesantechamplain.ca/healthlibrary_docs/June2009.pdf

Dementia and Driving Resource Centre de l'association Alzheimer des États-Unis proposant des scénari réalistes pour aider les familles à aborder le sujet de la conduite automobile. Disponible en anglais seulement au <http://www.alz.org/care/alzheimers-dementia-and-driving.asp>

Driving and Dementia, une présentation offerte par le brainXchange sur la façon dont les troubles cognitifs affectent la capacité de conduire et le processus d'évaluation de la conduite. Disponible en anglais seulement au <https://vimeo.com/126498593>

Driving and dementia, une vidéo en ligne de la Société Alzheimer de la C.-B. proposant des stratégies aux aidants. Disponible en anglais seulement au https://www.youtube.com/watch?v=9rmt_Fs9RYg&lr=1

Société Alzheimer



Société Alzheimer du Canada
20 Eglinton avenue ouest, 16^e étage, Toronto, Ontario M4R 1K8
Tél : 416-488-8772 1-800-616-8816 Téléc. : 416-322-6656
Courriel : info@alzheimer.ca Site Web : www.alzheimer.ca/fr
Facebook : facebook.com/AlzheimerCanada Twitter : twitter.com/AlzCanada